Novembre 2026

Désignation du pouvoir adjudicateur
Etablissement support
CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-DENIS
Direction des Achats
2 Rue du Docteur Delafontaine, 93200 Saint-Denis
Représenté par son Directeur,

Pour le compte du CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE, établissement partie,
Direction du Patrimoine et de la Logistique GHT
2, boulevard du 19 mars 1962
CS 30071
95503 Gonesse Cédex

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Procédure Adaptée

Articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique

REHABILITATION DU BATIMENT DE L'INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS (IFSI)
DU CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE

Date limite de réception des offres :
LUNDI 21 DECEMBRE 2026 à 12H00

Le présent règlement de consultation comporte 15 pages

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC) 1
Procédure Adaptée 1
Articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique 1
ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION 3
ARTICLE 2 : ETENDUE DE LA CONSULTATION 3
2.1 Types de procédure et de marché 3
2.2 Décomposition du marché en lots 3
2.3 Marché à tranches 4
2.4 Délai d'exécution 4
2.5 Contenu du dossier de consultation 4
ARTICLE 3. DISPOSITIONS GENERALES 6
3.1 Forme du marché 6
3.2 Mode de règlement et mode de financement 7
3.3 Forme juridique 7
3.4 Modifications de détail au dossier de consultation 7
ARTICLE 4. DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES 7
ARTICLE 5. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION 8
ARTICLE 6. VISITE DU SITE 8
ARTICLE 7. DOSSIER A PRODUIRE PAR LES CANDIDATS 8
7.1 Documents à produire 8
7.2 Langue de rédaction des propositions 11
7.3 Unité monétaire 11
ARTICLE 8. CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS 11
ARTICLE 9. JUGEMENTS ET CLASSEMENTS DES OFFRES 13
ARTICLE 10. ATTRIBUTION 14
ARTICLE 11. CANDIDAT RETENU 15
ARTICLE 12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 15
ARTICLE 13. TRIBUNAL COMPETENT 15

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le Centre Hospitalier de Gonesse souhaite réaliser des travaux relatifs au projet de réhabilitation du bâtiment de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du Centre Hospitalier Joséphine Baker du Centre Hospitalier de Gonesse, située au 52-58 rue Albert Drouhot à Gonesse (95500).

Le suivi de cette opération sera réalisé par un coordonnateur ayant une mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination du chantier.

ARTICLE 2 : ETENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 Types de procédure et de marché

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L2123-1, R2123- 1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique.

2.2 Décomposition du marché en lots

Le marché comporte 5 groupes de lots et 5 lots comme suit :

N° des groupes de lots/lots		Désignation des ouvrages
Groupe Lots I	Lot 01	Gros-Œuvre Maçonnerie Flocage Reprises des cheminements
	Lot 12	Revêtement de sols et murs durs
Groupe Lots II	Lot 02	Désamiantage curages
	Lot 04	Menuiseries Extérieures Stores
	Lot 05	Métallerie Serrurerie
	Lot 03	Revêtements de façade
Groupe Lots III	Lot 06	Chauffage Ventilation Climatisation
	Lot 07	Plomberie Sanitaires
	Lot 08	Electricité Courants Forts Courants Faibles
	Lot 09	Ascenseur
	Lot 10	Plâtrerie Plafonds Suspendus
Groupe Lots IV	Lot 11	Menuiseries Intérieures Plafonds Suspendus Bois
	Lot 15	Cloisons Mobiles
Groupe Lots V	Lot 13	Revêtements de sols souples
	Lot 14	Peinture
	Lot 16	Etanchéité

Ces prestations correspondent au numéro suivant de la nomenclature CPV :

N° des groupes de lots/lots		N° de nomenclature	Intitulé de la nomenclature
Groupe Lots I	Lot 01	**45223220-4**	Gros-Œuvre
	Lot 12	45432100-5	Revêtement de sols
Groupe Lots II	Lot 02	**45262660-5**	Désamiantage
	Lot 04	**45421000-4**	Menuiseries Extérieures
	Lot 05	**44316500-3** 45262670	Serrurerie Métallerie
	Lot 03	45233252	Revêtements de façade
Groupe Lots III	Lot 06	45330000	Chauffage Ventilation Climatisation
	Lot 07	45330000	Plomberie Sanitaires
	Lot 08	45310000-3	Electricité Courants Forts Courants Faibles
	Lot 09	45313100-5	Ascenseur
	Lot 10	**45410000-4**	Plâtrerie Plafonds Suspendus
Groupe Lots IV	Lot 11	**45421146**	Menuiseries Intérieures Plafonds Suspendus Bois
	Lot 15	45421141-4	Cloisons Mobiles
Groupe Lots V	Lot 13	45432100-5	Revêtements de sols souples
	Lot 14	45442100-8	Peinture
	Lot 16	45261420	Etanchéité

2.3 Marché à tranches

Conformément aux dispositions de l'article R.2113-4 du Code de la Commande Publique, la réalisation de ces travaux se décompose en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

La réponse des candidats à la tranche conditionnelle est **obligatoire**. La tranche conditionnelle sera affermie par décision du Groupement Hospitalier de Territoire Plaine de France au titulaire, dans un délai de **3 mois** après la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

A l'expiration du délai d'affermissement, le titulaire sera libéré de tout engagement concernant la tranche conditionnelle non affermie. Dans cette hypothèse, le titulaire ne pourra prétendre au versement d'aucune indemnité.

2.4 Délai d'exécution

La date prévisionnelle de commencement du marché est fixée au 1er Septembre 2027 jusqu'au 31 mai 2029. La durée des travaux ne devra pas excéder 15 mois.

L'ordre de service de démarrage des travaux sera notifié au cours du second semestre 2027.

2.5 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

PIECES ECRITES :

- le présent Règlement de Consultation,
- le formulaire d'acte d'engagement (ATTRI1),
- le(s) bordereau(x) de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
- le(s) Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour chaque lots,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots,
- la note liminaire commune à l'ensemble des lots,
- la notice thermique commune à l'ensemble des lots,

EFFICIO - CSSI
Cahier des charges fonctionelle - AFF12754_APD_00_SSI_IFS_TNX_CCF_001_01
Plans de zones SSI - AFF12754_APD_00_SSI_IFS_TNX_PLZ_001_01

HPE DIAGNOSTICS
PRE-RAPPORT DU 25/11/2024 DE LA MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE (MPCA) (MS23-1003-02-AM-B_Amiante_Avant_Travaux_25_11_2024_IFSI_CH_Gonesse)
RAPPORT DE REPERAGE DU PLOMB AVANT TRAVAUX (MS23-1003-02-PB-A_Plomb_Avant_Travaux_19_07_2024_IFSI)

SOCOTEC - CT
RICT - 04-09-26 - 95 GONESSERESAH R058012CH GONESSETRANSFORMATION DORTOIRS EN SALLES DE CLASSES BAT IFSICT689F-Rapport RICT-CT-885M0-0926-0329

BUREAU VERITAS - CSPS
PGC - 28366912_1 PGC Rev0 2026-05-22

- Planning prévisionnel,
- Phasage travaux :
- Version 1 - Phase 1 & 2 (accès rue Albert Drouhot),
- Version 2 - Phase 1 & 2 (accès entrée principale hôpital),

PIECES GRAPHIQUES :

PIECES GRAPHIQUES - LOT GROS ŒUVRE			
ETAT EXISTANT - DEMOLITIONS & FUTUR - PROJET			
N°	INTITULE		éch.
PLANS			
	PLN 01	Démolition Bas Sous-sol & Bas RDC - Ind 0	1/100
	PLN 02	Démolition Ht Rdc & Ht R+1 - Ind 0	1/100
	PLN 03	Etat futur Bas Rdc & Bas Sous sol - Ind 0	1/100
	PLN 04	Etat futur Ht Rdc & Ht R+1 - Ind 0	1/100
	PLN 05	Carnet coupes et détails - Ind 0	
		Coupes de principes - Page 1/03 - Ind 0	1/20
		Casquettes à créer - Page 2/03 - Ind 0	1/20
		Coupes - Page 3/03 - Ind 0	1/100

PIECES GRAPHIQUES - LOTS ARCHITECTURAUX			
ETAT EXISTANT - DEMOLITIONS			
N°	INTITULE		éch.
PLANS			
	EX0	Plan du rez de chaussée - Plan du sous-sol - Ind 0	1/100
	EX1	Plan du 1er étage - Ind 0	1/100
	EX2	Plan de la toiture - Ind 0	1/100
COUPES ET FACADES			
	EX-C1	Coupes - Ind 0	1/100
	EX-F1	Façades : Est, Ouest, Nord et Sud - Ind 0	1/100

ETAT FUTUR - PROJET			
N°	INTITULE		éch.
PLANS GENERAUX			
	-1-SUD	Zone Sud - Plan du sous-sol - Ind 0	1/50
	0-SUD	Zone Sud - Plan du rez de chaussée - Ind 0	1/50
	1-SUD	Zone Sud - Plan du 1er étage - Ind 0	1/50
	2-SUD	Zone Sud - Plan de la toiture - Ind 0	1/50
	0-NORD	Zone Nord - Plan du rez de chaussée - Ind 0	1/50
	1-NORD	Zone Nord - Plan de la toiture - Ind 0	1/50

COUPES ET FACADES			
	F1-C1	Façade Ouest - Façade Est - Coupe A-A - Ind 0	1/50
	F2-C2	Façade Sud - Coupe B-B - Coupe C-C - Ind 0	1/50
	F3-C3	Façade Nord - Coupe D-D - Coupe E-E - Ind 0	1/50
PLANS DES FAUX PLAFONDS			
	0-SUD-FP	Zone Sud - Rez de chaussée - Ind 0	1/50
	1-SUD-FP	Zone Sud - 1er étage - Ind 0	1/50
	0-NORD-FP	Zone Nord - Rez de chaussée - Ind 0	1/50
PLANS DES PLAFONDS ET INTEGRATION DES ECLAIRAGES			
	0-EL1	Rez de chaussée - Sous-sol - Ind 0	1/100
	1-EL1	1r étage - Ind 0	1/100
PLANS DE REVETEMENT DE SOLS			
	0-SOL	Rez de chaussée - Sous-sol - Ind 0	1/100
	1-SOL	1er étage - Ind 0	1/100

ETAT FUTUR - PROJET			
N°	INTITULE		éch.
DETAILS			
MENUISERIES EXTERIEURES			
	N1	Nomenclature des menuiseries extérieures - Ind 0	1/50
	N2	Nomenclature des menuiseries extérieures - Ind 0	1/50
SANITAIRES			
	S-D1	Zone Sud - Rez de chaussée et 1er étage sanitaires 1a et 1b (coupes 1-1 / 2-2 / 3-3)	1/50
	S-D2	Zone Sud - Rez de chaussée et 1er étage sanitaires 1a et 1b (coupes 4-4 / 5-5 / 6-6)	1/50
	S-D3	Zone Sud - Rez de chaussée et 1er étage sanitaires 1a et 1b (coupe 7-7)	1/50
	S-D4	Zone Sud - Rez de chaussée et 1er étage sanitaires 1a et 1b (coupe 8-8)	1/50
	S-D5	Zone Sud - Rez de chaussée et 1er étage sanitaire 1PMR (coupes 9-9 / 10-10 / 11-11 / 12-12)	1/50
	S-D6	Zone entrée - Rez de chaussée sanitaires 2 et 2PMR (coupes 13-13 / 14-14 / 15-15)	1/50
	S-D7	Zone entrée - Rez de chaussée sanitaires 2 et 2PMR (coupes 16-16 / 17-17 / 18-18 / 19-19)	1/50
	S-D8	Zone Nord - Rez de chaussée sanitaire 3 (coupes 20-20 / 21-21 / 22-22 / 23-23)	1/50
	S-D9	Zone Nord - Rez de chaussée sanitaire 3 (coupes 24-24 / 25-25 / 26-26 / 27-27 / 28-28 / 29-29)	1/50
RAMPES ET SERRURERIES			
	SR-D1	Zone entrée - Rez de chaussée rampe Est - serrurerie	1/50
	SR-D2	Zone entrée - Rez de chaussée rampe Est - serrurerie (coupes 1-1 / 2-2 / 3-3 / 4-4 / 5-5 / 6-6)	1/50
	SR-D3	Zone entrée - Rez de chaussée rampe Ouest - serrurerie (coupes 1-1 / 2-2 / 3-3)	1/50
	SR-D4	Rez de chaussée rampe Sud - serrurerie (coupes 1-1 / 2-2)	1/50
	SR-D5	Rez de chaussée rampe Nord - serrurerie (coupes 1-1 / 2-2 / 3-3)	1/50
	SR-D6	Rez de chaussée rampe existante Est - serrurerie (coupes 1-1 / 2-2 / 3-3)	1/50
	SR-D7	Rez de chaussée accès vide sanitaire - serrurerie (coupes 1-1 / 2-2)	1/50
MOBILIER			
	MOB-D1	Zone Sud - 1er étage - salle de repli - meuble	1/20
PERSPECTIVES			
	PERS1	Vues côté rue Albert Drouhot	
	PERS2	Vues côté hôpital	

PIECES GRAPHIQUES - LOTS TECHNIQUES			
N°	INTITULE		éch.
LOT ELECTRICITE			
	ELE 01	Electricité - Plan de principe d'implantation des terminaux R-01 Projeté - Ind 0	1/100
	ELE 02	Electricité - Plan de principe d'implantation des terminaux RDC Projeté - Ind 0	1/100
	ELE 03	Electricité - Plan de principe d'implantation des terminaux R+01 Projeté - Ind 0	1/100
LOT CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION			
	CVC 01	Chauffage / Ventilation / Chauffage - Plan de principe d'implantation R-01 Projeté - Ind 0	1/100
	CVC 02	Chauffage / Ventilation / Chauffage - Plan de principe d'implantation RDC Projeté - Ind 0	1/100
	CVC 03	Chauffage / Ventilation / Chauffage - Plan de principe d'implantation R+1 Projeté - Ind 0	1/100
	CVC 04	Chauffage / Ventilation / Chauffage - Plan de principe d'implantation Toiture Projeté - Ind 0	1/100
LOT PLOMBERIE			
	PLB 01	Plomberie - Plan de principe d'implantation R-01 Projeté - Ind 0	1/100
	PLB 02	Plomberie - Plan de principe d'implantation RDC Projeté - Ind 0	1/100
	PLB 03	Plomberie - Plan de principe d'implantation R+01 Projeté - Ind 0	1/100

- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de travaux (CCAG), disponible sur le site de http://www.legifrance.gouv.fr.

ARTICLE 3. DISPOSITIONS GENERALES

3.1 Forme du marché

Le marché est un marché de travaux.

3.2 Mode de règlement et mode de financement

Mode de règlement :

Le paiement s'effectuera par mandat administratif selon les règles de la comptabilité publique.

Ce délai s'apprécie à la date de réception de la facture, à condition que le service soit fait. Une suspension du délai de paiement peut être également prononcée en cas d'erreur dans la facturation du fait du titulaire, signifiée par le Centre Hospitalier de Gonesse par courrier recommandé avec accusé de réception, conformément au CCAG.

Le titulaire devra respecter le cas échéant son engagement de remise ou d'escompte présenté dans son offre.

Le taux des intérêts moratoires est le taux de l'intérêt de la Banque Centrale Européenne à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de 8 points, plus une indemnité forfaitaire de 40 euros. Le comptable assignataire est le Trésorier Principal du Centre Hospitalier de Gonesse.

L'établissement des factures est détaillé selon les modalités décrites à l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Mode de financement :

Le Centre Hospitalier de Gonesse finance les dépenses liées à l'objet de la consultation sur ses fonds propres et sur les crédits inscrits d'investissement.

3.3 Forme juridique

Les groupements momentanés d'entreprises sous forme solidaire ou conjointe sont autorisés.

Quelle que soit la forme du groupement, un mandataire est désigné dans l'acte d'engagement.
Le mandataire est dans tous les cas solidaires de chacun des membres du groupement pour les obligations contractuelles en ce qui concerne l'exécution du marché.

La composition du groupement ne peut, conformément à l'article R2142-22 du Code de la Commande Publique, être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché à l'exception de l'hypothèse mentionnée au même article.

Conformément à l'article R2142-22 du Code de la Commune Publique, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres pour un même lot, en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou de plusieurs groupements.

3.4 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Centre Hospitalier de Gonesse se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications aux documents de la consultation.

Le décompte de ce délai se fait à compter de l'envoi des modifications aux candidats par voie électronique.

Les candidats devront répondre à la consultation sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats ne sont pas autorisés à modifier le contenu des documents de la consultation et n'ont pas à apporter de complément aux documents qui le constituent. Ils doivent en respecter l'intégralité des prescriptions et toute modification unilatérale des documents rend l'offre irrégulière.

ARTICLE 4. DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres figurant sur la page de garde du présent Règlement de Consultation.

ARTICLE 5. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est à télécharger **exclusivement** et gratuitement dans son intégralité via le site ci-dessous (profil acheteur du Centre Hospitalier Delafontaine à Saint-Denis sur une plateforme de dématérialisation externalisée)

PLACE
PLATE-FORME DES ACHATS DE L'ETAT

Le candidat doit renseigner lors du téléchargement du DCE, le nom du candidat, une adresse électronique ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier, en tant que besoin, de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou modifications.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : hélios (.cmp), AdobeR , AcrobatR (.pdf), et/ou Rich Text Format (.rtf), et/ou les fichiers compressés au format ZipR (.zip), ainsi que word (.doc) et excel (.xls).

ARTICLE 6. VISITE DU SITE

La visite du site par le candidat est **OBLIGATOIRE.** Elle se déroulera le **Jeudi 26 Novembre 2026 à 09h30**.
Il doit prendre rendez-vous pour se présenter avec Monsieur Soufiane SBAI, Ingénieur Travaux par courriel à l'adresse suivante : soufiane.sbai@ch-gonesse.fr.

A l'issue de cette visite, une attestation sera délivrée à l'entreprise, qui devra en joindre une copie à son offre.

ARTICLE 7. DOSSIER A PRODUIRE PAR LES CANDIDATS

7.1 Documents à produire

Afin d'apprécier sa capacité juridique, professionnelle et financière, le candidat transmet un dossier composé des documents suivants :

Le formulaire DC1 accompagné :

- D'une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2341-1 et L2341-5 de l'Ordonnance et notamment qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

  A noter : Le ou les candidats retenus devront fournir avant notification :
  - Les certificats et attestations pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L 2141-11 du Code de la commande publique ;
  - l'attestation de régularité fiscale délivrée en 2026 que vous pouvez obtenir en ligne sur internet à l'adresse suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/ ;
  - l'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions (attestation de vigilance) datant de moins de 6 mois délivrée en ligne sur internet à l'adresse suivante : https://www.urssaf.fr/portail/home.html ou https://www.net-entreprises.fr.

Le formulaire DC2 comprenant :

- Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet de l'accord-cadre, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens au cours des trois derniers exercices, en précisant les effectifs d'encadrement.
- Liste des principales prestations effectuées en établissements de santé (public ou privé) de préférence en Ile de France, en indiquant l'année, le montant et le nombre d'employés, le nom et le téléphone du contact client.
- Une copie de l'extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extraits K ou K bis) datant de moins de 3 mois,
- La Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles gratuitement sur le site :
https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

Acceptation du DUME en remplacement des DC1 et DC2

Lorsque le candidat présente sa candidature sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu au dernier alinéa de l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, il peut utiliser l'un des services suivants :

- Le « service «DUME» mis à disposition par l'Etat VIA https:/dume.chorus.por.gouv.fr
- Le service mis à disposition par la Commission européenne : https://ec.europa.eu/tools/espd.

Documents à produire au titre de l'offre :

* un acte d'engagement conforme au modèle joint dans le dossier, accompagné du bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) **en format Excel à l'identique de celui fournit au DCE, sous peine de rejet de l'offre.**

L'acte d'engagement doit être dûment rempli, complété et signé par une personne habilitée.

* le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé, daté et signé par une personne habilitée,
* la note liminaire paraphée, datée et signée par une personne habilitée,
* le Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé, daté et signé par une personne habilitée,
* l'attestation d'assurance responsabilité civile et assurances en cours de validité,
* l'attestation de visite **sous peine de rejet de l'offre**,
* un mémoire technique détaillant l'organisation, l'équipe et les moyens mis à disposition,
* le détail des matériels et les fiches des produits proposés,
* un descriptif concernant ses références (nature et durée) pour des prestations similaires à la présente consultation,
* un planning de l'opération (y compris optimisation envisagée), phasage en relation avec tous les corps d'état,
* une note détaillant les moyens mis en œuvre en faveur du développement durable pour la réalisation des travaux,
* Qualifications requises :

Lot 01 Gros-œuvre

- **QUALIBAT 1111** – Démolition - Déconstruction (technicité courante)
- **QUALIBAT 1142** – Démolition par carottage ou sciage (technicité confirmée)
- **QUALIBAT 1311 –** Terrassements - fouilles (technicité courante)
- **QUALIBAT 1321 –** Canalisations d'assainissement (Technicité courante).
- **QUALIBAT 2112 –** Maçonnerie et ouvrage en béton armé (technicité courante et confirmée)

Lot 02 Désamiantage

- **QUALIBAT 1552** - Traitement de l'amiante

Lot 03 Bardage Ravalement

- **QUALIBAT 1411** – Echafaudages (technicité courante)
- **QUALIBAT 3811** – Parois en bardages simples (technicité courante)
- **QUALIBAT 7131** – Isolation thermique par l'extérieur (technicité courante)
- **QUALIBAT 6111** – Peinture et ravalement (technicité courante)
- **QUALIBAT 6121** – Ravalement en peinture

Lot 04 Menuiseries extérieures - Stores

- **QUALIBAT 3521** – Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (technicité courante)
- **QUALIBAT 3721** – Fabrication et pose de façades – rideaux métalliques

Lot 05 Métallerie - Serrurerie

- QUALIBAT 4411 – Serrurerie – métallerie (technicité courante)

Lot 06 Chauffage Ventilation Climatisation

- QUALIBAT 5232 – Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²
- QUALIBAT 5252 – Installation de distribution de chauffage ou de rafraîchissement avec centrale de traitement d'air
- QUALIBAT 5312 – Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000m²

Lot 07 Plomberie - Sanitaires

- QUALIBAT 5112 – Installation de plomberie sanitaire pour les bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m²

Lot 08 Electricité courants forts courants faibles

- Electricité CFO : QUALIFELEC LCPT Classe 3
- Electricité CFA : QUALIFELEC CFLCPT T3

Lot 09 Ascenseur

- QUALIFELEC pour les travaux électriques
- Certification qualité telle que ISO 9001
- Certification sécurité telle que ISO 45001

Lot 10 Plâtrerie – Plafonds suspendus

- QUALIBAT 4131 – Plaques de plâtre (technicité courante)
- QUALIBAT 6611 – Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (technicité courante)
- QUALIBAT 7122 –Isolation thermique par l'intérieur

Lot 11 Menuiseries intérieures - Plafonds suspendus bois

- QUALIBAT 4312 – Fourniture et pose de menuiseries intérieures en bois

Lot 12 Revêtements de sols et murs durs

- QUALIBAT 6311 – Carrelages – Revêtements (technicité courante)

Lot 13 Revêtements de sols souples

- QUALIBAT 6222 – Revêtements résilients PVC (technicité confirmée)

Lot 14 Peinture

- QUALIBAT 6111 – Peinture et ravalement (technicité courante)

Lot 15 Cloisons mobiles

- QUALIBAT 4211 – Fabrication et pose de cloisons démontables, amovibles ou mobiles

Lot 16 Etanchéité

- QUALIBAT 1552 - Traitement de l'amiante
- QUALIBAT 3233 – Etanchéité en asphaltes coulés RGE.

En cas d'absence de la qualification requise, les entreprises doivent fournir des références de moins de trois ans en relation direct avec le lot concerné en indiquant clairement le montant des travaux et le type de prestation réalisés pour ce lot concerné ainsi que des certifications ou attestations de bonne exécution datant de moins de trois ans.

* Tout autre document que le candidat jugera utile à l'appui de sa candidature comme la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (DC6), les autorisations et agréments divers, des documents techniques, un relevé d'identité bancaire, les contrats type de maintenance (curative et préventive) présentant le détail des prestations fournies, etc.

7.2 Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

7.3 Unité monétaire

Les candidats sont informés que la personne publique conclut le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

ARTICLE 8. CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS

En application de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, **la remise des offres s'effectue uniquement par voie dématérialisée**, sur le profil d'acheteur, plateforme de dématérialisation de l'état : PLACE :

PLATE-FORME DES ACHATS DE L'ETAT
https://www.marches-publics.gouv.fr

Au plus tard le Lundi 21 Décembre 2026 à 12h00

Les formats acceptés sont les suivants :
pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :
- Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts, etc.

Les candidats trouveront sur la plateforme les conditions d'utilisations de la plateforme, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Les documents à signer doivent respecter les exigences précisées ci-dessous « signature des plis ».

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.
Ils disposent sur la plateforme d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plateforme :
Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique (sur la boîte mail de l'utilisateur inscrit) donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue AU Centre Hospitalier.

COPIE DE SAUVEGARDE

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-11 du code de la commande publique et parallèlement à l'envoi électronique de leur dossier, les candidats peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde, dans les conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde peut être sur support physique électronique (Cd-rom, Dvd-rom, Clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention lisible « Copie de sauvegarde » à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier de Saint-Denis
Direction des Achats
2, rue du Docteur Delafontaine
93200 Saint-Denis

Elle comporte avec la mention : « **Réhabilitation du bâtiment de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du Centre Hospitalier Joséphine Baker de Gonesse et le nom de la société** »

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des réponses. Il est rappelé que le « cachet de la Poste » ne fait pas foi en matière de contrats administratifs ayant pour objet l'exécution de travaux, la livraison de fournitures ou la prestation de services, avec une contrepartie économique constituée par un prix (article L112-1 du Code des relations entre le public et l'administration) : il est impératif de respecter le délai indiqué.

Conformément à l'arrêté précité, la copie de sauvegarde pourra être ouverte :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.
Il est fortement recommandé d'adresser cette copie de sauvegarde, car elle n'engendre pas de réel surcoût ni charge de travail supplémentaire pour les candidats et permet de parer à toute éventualité.
Néanmoins la copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans le délai prescrit pour le dépôt des plis.

PRESENTATION DES DOSSIERS

Présentation des fichiers composant l'offre :

Pour pouvoir ouvrir les offres électroniques dans les meilleures conditions, il est demandé aux candidats, dans la mesure du possible, d'intituler les fichiers composant l'offre selon les modalités suivantes :
Tous les fichiers électroniques seront nommés : **désignation de la pièce, nom de la société.**

Remarque :
Le nom de la société peut être entier, ou raccourci (3 à 5 lettres). Dans tous les cas, il ne devra pas faire apparaître SARL, société anonyme (SA)…

La désignation de la pièce devra être la plus claire possible ; pour certaines, il est demandé un format d'écriture :

- l'acte d'engagement : **AE**
- **DC1** et **DC2**
- bordereau des prix unitaires **: BPU**
- Cadres de réponse technique : **CRT_DAB**

SIGNATURE DES OFFRES

Pour tout document signé, la signature est électronique (à l'exception de la copie de sauvegarde remise sous format papier qui est signée de manière manuscrite, le cas échéant).
Une signature manuscrite scannée n'a pas de valeur juridique. Elle constitue une copie de la signature manuscrite et ne peut pas remplacer la signature électronique.
Les opérateurs économiques sont invités à utiliser le parapheur électronique prévu à l'article 7 de l'arrêté du 12 avril 2018 suscité, permettant ainsi la signature d'un même document par plusieurs signataires.

Signataire
Pour tout document signé, la signature doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat :

- Le représentant légal du candidat ;
- Ou bien toute personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

Cas des candidats en groupements d'opérateurs économiques : en application de l'article R. 2142-23 du code de la commande publique, les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Signature électronique
Les candidats sont vivement encouragés à utiliser les outils de signature de la plateforme.

Validité de la signature électronique
Le certificat de signature du signataire respecte au moins le niveau de sécurité préconisé.

1er cas : Certificat émis par une Autorité de certification "reconnue"
Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans la liste de confiance suivante : https://www.ssi.gouv.fr/uploads/2016/07/tl-fr.pdf
Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

2ème cas : Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance
Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé (« exigences applicables aux certificats qualifiés de signature électronique) du règlement européen n° 910/2014 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32014R0910)

Justificatifs de conformité à produire

→ Le signataire transmet les informations suivantes :
La procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé : preuve de la qualification de l'Autorité de certification, la politique de certification…)

Le candidat fournit notamment les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'AC racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation.

L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

ARTICLE 9. JUGEMENTS ET CLASSEMENTS DES OFFRES

Pour le jugement des candidatures :

Il aura lieu dans les conditions prévues aux articles R2144-3 à R2144-5 du Code de la Commande Publique.

Les critères pris en compte sont les capacités financières et techniques et leur adéquation au projet à réaliser.

Pour le jugement et le classement des offres :

Le Centre Hospitalier de Gonesse se réserve le droit de négocier les prix avec un, plusieurs ou l'ensemble des candidats après réception des plis.

Dans le respect de l'esprit et de la garantie de traçabilité des échanges, les négociations seront confirmées par écrits par courriel.

Conformément à l'article R2152-7 du Code de la Commande Publique, le titulaire sera choisi en fonction de l'offre économiquement la plus avantageuse, établie selon les critères ci-dessous, pondérés en fonction des coefficients suivants :

		nb points	nb pages maxi
1. Prix des prestations		**40**	
2. Valeur technique		**50**	
2.1 Cadre de bordereau, intégrant les éléments suivants formant l'ensemble des sous-critères			
2.1.1	Note méthodologique adaptée au site et aux tâches à exécuter (description brève du contexte, accès, livraisons, mode d'exécution)	20	8
2.1.2	Organigramme de l'entreprise pour l'exécution du chantier objet de la consultation (encadrement et compagnons)	7	3
2.1.3	Moyens matériels de l'entreprise concernant le chantier objet de la consultation	5	2
2.1.4	Fiches produits réunies en un seul document avec liste des documents	3	
2.2	Références similaires avec illustration significative : lots traités, montants des travaux par lots, maîtrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre, année d'exécution	10	5
2.2.1	Planning (y compris optimisation envisagée)	2,50	2
2.2.2	Phasage en relation avec l'ensemble des autres corps d'état démontrant de la connaissance de l'ensemble du projet	2,50	2
3. Moyens mis en œuvre en faveur du développement durable pour la réalisation des travaux		**10**	
3.1	Méthodologie du retraitement du matériel déposé et des déchets de chantier	5	2
3.2	Actions mises en œuvre pendant l'exécution du marché pour réduire les risques liés à la sécurité ou à la santé des collaborateurs et des sous-traitants	5	2
	TOTAL	**100**	26

La note globale pondérée s'exprime sur 100 points.

Pour les critères 2 et 3 « valeur technique et développement durable », une note inférieure ou égale à 35/60 sera considérée comme éliminatoire.

L'ensemble des documents devra être rédigé en police corps 10 minimum.

Le mémoire technique devra respecter le nombre maximal de pages fixés pour chacun des sous-critères de la valeur technique.

En cas de dépassement du nombre de pages autorisé pour un sous-critère, seules les pages comprises dans la limite fixée seront prises en compte dans l'analyse et la notation de celui-ci. Les pages excédentaires ne seront pas examinées. Les candidats devront respecter la structuration du mémoire selon les rubriques correspondant aux sous-critères. Les pages non utilisées au titre d'un sous-critère ne pourront être reportées sur un autre.
Les limites de pages s'entendent hors page de garde et sommaire. Les annexes et fiches techniques sont incluses dans ces limites, sauf dispositions expresses contraires du cadre de réponse.

Conformément à l'article R.2185-1 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur se réserve les droits de déclarer la procédure infructueuse s'il n'a pas reçu d'offres qui lui paraissent appropriées ainsi que de ne pas donner suite à la consultation à tout moment.

ARTICLE 10. ATTRIBUTION

A l'issue de ces négociations et après analyse des offres suivant les critères définis à l'article 9 du présent règlement de consultation, l'attributaire sera désigné par le Pouvoir Adjudicateur.

Les candidats non retenus seront informés par courrier via la plateforme PLACE.

Le candidat retenu se verra envoyer la notification suivie de l'envoi d'un ordre de service de commencement des travaux par le Pouvoir Adjudicateur par courrier via la plateforme PLACE.

ARTICLE 11. CANDIDAT RETENU

Seul le candidat retenu au terme du classement des offres doit produire les pièces prévues aux articles L2141-1 à L2141-6 du code de la commande publique.

En signant l'acte d'engagement, le candidat consent formellement aux clauses du marché (documents constitutifs du marché tels que le CCAP, le CCTP et le CCAG, mais également l'offre du candidat).

Avant le début de ses prestations et conformément à l'article R.4512-7 du Code du Travail, le titulaire devra établir un plan de prévention.

ARTICLE 12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires sont envoyés aux candidats qui les demandent en temps utile et au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres. Le Centre Hospitalier de Saint Denis se réserve la possibilité de ne pas répondre aux questions des candidats qui seraient émises dans un délai de moins de 8 jours avant la date limite de remise des offres. Les échanges relatifs à la consultation sont réalisés sur plateforme de dématérialisation de l'état :

PLACE
PLATE-FORME DES ACHATS DE L'ETAT
https://www.marches-publics.gouv.fr

Il ne sera répondu à aucune question orale ou par mail.

ARTICLE 13. TRIBUNAL COMPETENT

En cas de contestations relatives au déroulement de la présente consultation, le tribunal administratif de Montreuil sera seul compétent à statuer sur l'objet du litige, conformément à la législation en vigueur.

Tribunal Administratif de Montreuil
7 rue Catherine Puig
93558 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 49 20 20 00
Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

En cas de contestations pendant l'exécution du marché, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sera seul compétent à statuer sur l'objet du litige, conformément à la législation en vigueur.

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
2-4 boulevard de l'Hautil – BP 322 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01.30.17.34.00 – Télécopie : 01.30.17.34.59
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr